Résolution présentée par la délégation de la République démocratique populaire du Lao

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Déminage des terres polluées dans les pays victimes par les États responsables

L'Assemblée Générale,

Inquiétée par le nombre de mines non explosées encore présentes sur des territoires par suite des bombardements de certains pays comme les États Unis qui mettent des populations en situation à risque,

Révoltée par l'indifférence des États responsables face aux dégâts humains et matériels considérables causés par les mines non explosées encore présentes sur les territoires victimes,

Sachant qu'un pays ne peut pas se développer correctement avec un territoire miné, car l'agriculture devient impossible et les sols sont trop risqués pour y mettre des infrastructures comme des hôpitaux, des écoles, des maisons, …,

Compatissant avec les nombreux pays qui ont été bombardés tel que le Laos, le Vietnam, l'ex-Yougoslavie, la Serbie, le Kosovo, l'Ukraine et la Syrie, qui n'ont pas eu justice et qui souffrent toujours des conséquences,

Scandalisée par la non-réaction des pays agresseurs comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie et la Chine qui ne s'investissent pas suffisamment financièrement pour permettre le déminage dans les pays victimes et le manque d'initiatives prises pour réparer ses torts,

Indignée que certains pays tels que la république démocratique populaire de Corée, le Pakistan et l'Inde continuent la production de mines antipersonnel extrêmement polluantes et dangereuses,

Préoccupée par le nombre de morts et de blessés à cause de mines non explosées dans le monde, ainsi l'ONU a recensé en 2021 plus de 5500 personnes tuées ou gravement blessées par des mines terrestres dans le monde entier, la majorité étant des civils, et la moitié des enfants,

Décide de fonder une institution onusienne pour gérer et prendre en charge les missions de déminages financés par les États responsables ;

- de lister les pays concernés par cette problématique soit en étant victimes ou responsables ;
- que les États responsables s'engagent dans le déminage des pays victimes en fournissant en totalité l'argent nécessaire pour le déminage ;
- que la moitié des bombes de tous les pays concernés soit enlevée de manière équitable en 10 ans.

Le texte français fait foi